



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2903
27 décembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2903^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 27 décembre 1989, à 12 h 30

Président : M. PEÑALOSA (Colombie)

Membres :

Algérie	M. DJOUDI
Brésil	M. ALENCAR
Canada	M. TETU
Chine	M. YU Mengjia
Etats-Unis d'Amérique	M. WILKINSON
Ethiopie	M. TADESSE
Finlande	M. TORNUDD
France	M. BLANC
Malaisie	M. RAZALI
Népal	M. RANA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. HUM
Sénégal	M. BA
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
Yougoslavie	M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 12 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord intervenu au cours de consultations antérieures.

A la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Rappelant leurs déclarations des 7 et 22 novembre 1989 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur appui sans réserve pour les efforts entrepris par le Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes et pour l'Accord de Taëf, qui continuent d'être la seule base sur laquelle puissent être garanties la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban.

A cet égard, les membres du Conseil de sécurité se félicitent de l'élection de M. Elias Hraoui comme successeur de feu René Moawad à la présidence de la République libanaise et de la constitution d'un gouvernement libanais dirigé par le Premier Ministre Salim El Hoss.

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment qu'il est urgent de poursuivre le processus de réconciliation nationale et de réforme politique que concrétise l'Accord de Taëf et se déclarent gravement préoccupés par les obstacles qui ont freiné le progrès vers la réalisation de ces objectifs.

Les membres du Conseil de sécurité expriment leur soutien aux efforts déployés par le Président Hraoui dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Taëf pour déployer les forces du Gouvernement libanais en vue de restaurer l'autorité du gouvernement sur tout le territoire libanais.

Le Président

Les membres du Conseil de sécurité réitèrent leur appel au peuple libanais, et en particulier à toutes les personnalités, tant civiles que militaires, du Gouvernement libanais, pour qu'ils apportent leur soutien à leur président et au processus constitutionnel amorcé à Taëf afin de réaliser dans la paix la restauration de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban sur la totalité de son territoire."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé à ce stade l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.